

Questions orales

Mme le Président: Le député de Saskatoon-Ouest.

Des voix: Chantez-nous une complainte.

M. Hnatyshyn: Madame le Président, la seule complainte qu'on entendra viendra du côté des libéraux après les prochaines élections.

* * *

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

LA PRÉSENTATION ET LA PORTÉE DES AMENDEMENTS

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, je voulais poser une question au ministre chargé de la planification d'urgence, mais, comme il est absent, je vais poser une autre question au ministre des Transports qui déposera aujourd'hui les amendements proposés au projet de loi sur le Nid-de-Corbeau. Comme il donnera une conférence de presse après 15 heures dans la pièce 130S, je me demande s'il pourrait dévoiler aux députés, qui représentent les Canadiens, la portée de ces amendements.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Oui, madame le Président, j'annoncerai ces amendements d'ici quelques minutes. Cependant, on m'a dit que, du point de vue de la procédure, je ne peux pas présenter un amendement à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi, et je m'en tiens à cet avis. On ne devrait donc pas m'accuser de lèse-majesté parce que je n'ai pas fourni la documentation. L'opposition l'aura dans quelques minutes. Je dévoilerai la portée de ces amendements plus tard cet après-midi, comme je l'ai promis. Ils ont trait au filet de sécurité et à l'addition des récoltes spéciales au tarif statutaire.

● (1450)

M. Hnatyshyn: Madame le Président, l'un des pires problèmes qui se posent pour les députés découle du fait que les ministres insistent toujours pour faire à l'extérieur de la Chambre des déclarations qui touchent directement beaucoup de Canadiens.

ON DEMANDE QUE LES MODIFICATIONS SOIENT PRÉSENTÉES À LA CHAMBRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, je voudrais demander au ministre quand il va cesser de tenir des débats à l'extérieur de la Chambre pour éviter de rendre des comptes aux Communes? Quand va-t-il expliquer ces affaires-là à la Chambre—et non pas à la tribune des journalistes—afin que nous puissions lui poser des questions?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je m'efforce vraiment d'agir comme mon collègue le suggère. On m'a dit que, du point de vue de la procédure, je ne pouvais pas le faire. Voilà pourquoi je procède différemment. On m'a assuré que l'opposition officielle n'y verrait aucune objection.

LA SANTÉ

LE CONSEIL DE RECHERCHES MÉDICALES—L'APPLICATION DU PROGRAMME DE RESTRICTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à propos des inquiétudes que suscite dans les milieux scientifiques l'application de la règle des 6 et 5 p. 100 au programme de subvention du Conseil de recherches médicales. Les députés ont été saisis de cette question par huit ex-présidents de la Fédération canadienne des sociétés de biologie qui s'inquiète de la situation paradoxale dans laquelle le gouvernement place les milieux scientifiques. D'une part, il sabre dans les subventions à la recherche médicale, et d'autre part, il essaie de mettre sur pied un programme de longue durée. Les députés se sont demandé dans quelle mesure la recherche médicale pourrait avoir un avenir au Canada si on comprimait les subventions accordées au Conseil de recherches médicales.

Le ministre a-t-elle pris connaissance des déclarations de ces représentants éminents du monde scientifique? Va-t-elle débloquer les 20 millions de dollars qu'ils ont demandés pour compenser le manque de subvention dont ils ont parlé? Dans la négative, pourrait-elle nous dire pourquoi?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, je sais bien qu'il faudrait consacrer plus d'argent à la recherche médicale. Personne ne le nie. On n'a pas fait de compressions dans le sens où le député l'entend sauf que le programme des 6 et 5 p. 100, à l'exception du régime de soins médicaux, s'applique effectivement aux sociétés et organismes de la Couronne et forcément, bien sûr, au Conseil de recherches médicales. Mais toute cette question que représente l'augmentation des subventions au Conseil de recherches médicales est actuellement à l'étude au cabinet.

LE RÉTABLISSEMENT DES SUBVENTIONS

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, il n'y a pas lieu de faire une étude. Nous avons appris de sources dignes de foi qu'on a refusé de nouvelles subventions au très petit nombre qui en avait fait la demande. Il ne s'agit pas d'une question à l'étude, mais de faits concrets. Nous voulons que le ministre prenne des mesures pour rétablir les subventions nécessaires pour que tout projet à long terme actuellement à l'étude, c'est qu'elle l'est effectivement. Le ministre pourrait-elle prendre de telles mesures en attendant que ce projet soit adopté?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, je déteste parler d'un ton tranchant, mais quand je dis au député que cette question est à l'étude, c'est qu'elle l'est effectivement. Il s'agit d'un plan quinquennal. C'est tellement évident que j'avais du mal à imaginer que le député ne comprenne pas qu'il faudrait des subventions pour donner suite à un tel projet.